



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3714

Organisation par la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale du Bachut d'un passe-livres la semaine du 2 au 6 mai 2018, dans le cadre du projet participatif "Cabaret citoyen itinérant à Lyon Mermoz"

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3714 - ORGANISATION PAR LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DU BACHUT D'UN PASSE-LIVRES LA SEMAINE DU 2 AU 6 MAI 2018, DANS LE CADRE DU PROJET PARTICIPATIF "CABARET CITOYEN ITINERANT A LYON MERMOZ" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le « Cabaret citoyen itinérant » est un projet coordonné par la Compagnie Théâtre du Grabuge, située à Lyon Mermoz. Il repose sur l'engagement des artistes professionnels associés, l'implication des habitant-es, l'investissement des acteurs associatifs, sociaux, culturels et éducatifs du territoire.

Conçu comme un outil dédié à des créations, diffusions et médiations artistiques pluridisciplinaires partagés, l'édition 2018 se décline en trois étapes dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon en partenariat avec des associations et des établissements à vocation sociale, éducative et culturelle de la Ville et de la Métropole de Lyon.

Le point d'orgue de cette saison sera l'installation et l'animation artistique et citoyenne d'un chapiteau, place Latarjet (Mermoz), du 2 au 6 mai 2018.

Les habitant-es, comme les associations et les institutions du 8<sup>e</sup> (centres sociaux, MJC, Maison de la danse, compagnies de théâtre et de danse, médiathèque...), sont invités à se joindre au projet et à investir le chapiteau.

La Médiathèque du Bachut souhaite ainsi participer à cet événement et organiser une bibliothèque de rue éphémère.

L'objectif est de pouvoir faire connaître la BML dans le quartier Mermoz où la présence est faible, permettre aux habitants de venir lire sur place, se réappropriier l'objet « livre », mais également de favoriser le partage.

Dans ce cadre, la Médiathèque du Bachut se propose d'organiser des lectures sur place et de mettre des livres à disposition du public. A l'issue de l'événement, ces livres sortiront définitivement des collections de la bibliothèque.

Cette pratique, aussi appelée à l'étranger « bookcrossing », consiste à déposer des livres dans des lieux publics afin que d'autres personnes puissent les découvrir et les faire circuler à leur tour.

Ce « lâcher de livres » a pour but d'aller à la rencontre des usagers de manière insolite et originale. C'est également l'occasion de valoriser l'activité de désherbage autour d'un moment de médiation avec la population lyonnaise.

Il s'inscrit par ailleurs dans une démarche "développement durable" en donnant une seconde vie aux documents voués à la destruction.

Ainsi, ce sont 362 livres, adulte et jeunesse, retirés des collections de la bibliothèque qui seront récupérés et mis à disposition dans les espaces publics.

Les documents concernés sont ceux dont :

- l'état physique ne permet plus de les proposer à l'emprunt dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ;
- le contenu est périmé et n'offre pas aux lecteurs le dernier état de la recherche ;
- l'état physique est correct mais avec un contenu dépassé ou ne correspondant plus à la demande du public ;
- la bibliothèque possède déjà plusieurs exemplaires.

Tous ces documents n'ont pas de valeur marchande, car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, tampons, cotation...).

Les documents porteront l'estampille "annulé" sur la page de titre.

En outre, un bandeau étiquette sera apposé sur la couverture pour les identifier comme venant de la BmL et étant "lâchés" dans le cadre du « Cabaret citoyen itinérant ». La liste exhaustive de ces documents est jointe au rapport.

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1. La désaffectation des 362 ouvrages désherbés des collections de la BmL est approuvée. Sur chaque ouvrage sera apposé un tampon indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la BmL. Leur liste sera établie et conservée par la bibliothèque.

2. L'organisation d'une bibliothèque de rue éphémère et d'un lâcher de livres du 2 au 6 mai 2018 dans le cadre du « Cabaret citoyen itinérant » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à définir la liste des ouvrages proposés au passe-livres et à passer l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre du bookcrossing.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER